



PRUDENCE DANS LES RUES

Plusieurs citoyens nous ont rapporté que les voitures roulent trop vite dans les rues de la ville.

Avec l'arrivée du printemps, les enfants sont beaucoup plus dehors et peuvent se trouver à proximité ou dans les rues surtout dans les quartiers résidentielles.

Nous vous demandons de diminuer votre vitesse et d'être vigilants. Prévenez votre entourage et vos amis.

De plus, si vous êtes témoin d'un cas problématique, nous vous invitons à nous prévenir afin que nous puissions intervenir avec les agents de la SQ.

De plus, nous vous rappelons que dans la zone scolaire (11^e-12^e-13^e Avenue Sud), la vitesse est **de 30 km/h en tout temps.**



GARAGE DE TOILE

Tous ceux et celles qui ont des garages de toile, veuillez prendre note que vous devrez les enlever, car le règlement de zonage l'autorise uniquement entre la période du 1^{er} octobre au 1^{er} mai de chaque année.



CONTENEUR À FEUILLES / BRANCHES

Comme l'an dernier, la Ville offrira un conteneur à ses citoyens afin que vous puissiez disposer de vos feuilles, branches d'arbres et pelouses.

Ce conteneur sera situé à l'ancien garage municipal (1058, rue Marcellin) à compter de ce vendredi 5 mai jusqu'au lundi 29 mai 2017.

Si vous désirez que la Ville offre ce service chaque année, nous demandons votre collaboration afin de **NE PAS JETER** vos sacs de vidanges domestiques dans le conteneur pour faciliter la vidange de celui-ci à l'Écocentre.

Ce service est strictement réservé aux **propriétaires de Desbiens.**

Merci de respecter les lieux et l'environnement.

ERRATUM

Dans la parution du 18 avril 2017, l'avis public pour la demande de dérogation mineure aurait dû se lire:

DÉROGATION MINEURE PROPRIÉTÉ DU 420, 11e, AVENUE

au lieu de 402, 11e Avenue. Toutes nos excuses à nos lecteurs.



Faire partie – payer sa part

Le mardi 28 mars dernier, les trois Équipes d'Animation locales se sont rencontrées pour partager autour d'un projet de vision pour l'avenir. Ce projet était proposé par le Comité de travail. Suite à cette rencontre, les trois équipes se sont réunies de nouveau le mardi 4 avril afin d'identifier les nécessités humaines, d'infrastructures, de matériel, etc, dont nos communautés chrétiennes auront besoin dans 10-15 ans pour réaliser la Mission évangélique.

Il est toujours prévu que le rapport et les recommandations soient déposés à la Table des Présidents et Présidentes des Assemblées de Fabrique lors de leur assemblée de juin.

Vous pouvez suivre le dossier par l'adresse suivante :

www.evechedechicoutimi.qc.ca/page/unite-sud-du-lac/



RAPPEL

À TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE CHIEN MÉDAILLE POUR L'ANNÉE 2017

Vous présenter au secrétariat de l'hôtel de ville pour venir chercher votre médaille. Le coût est de 25.00 \$ pour le premier animal et de 30.00 \$ pour le second. Pour les nouveaux propriétaires, veuillez vous enregistrer au bureau de la municipalité.

Le règlement 1004-07 stipule qu'il est obligatoire d'enregistrer son animal et de se procurer une médaille chaque année. À défaut de paiement, vous devrez payer une amende.

Si vous n'êtes plus propriétaire, veuillez nous en aviser le plus rapidement possible.



COLLECTE HEBDOMADAIRE DES ORDURES

La collecte hebdomadaire des ordures débutera mardi le 8 mai prochain. Pour plus de détails, consultez votre calendrier des collectes ou le www.rmlac.qc.ca.



SOIRÉE D'INFORMATION ET INSCRIPTIONS

La soirée d'information et d'inscriptions pour le baseball et le soccer mineur (5 à 12 ans) à Desbiens aura lieu à l'hôtel de ville le **jeudi 11 mai à 18h30**.

Apportez votre paiement de 40\$ / activité / enfant.

Pour information: 418 346-5571

Nous sommes toujours à la recherche de parents bénévoles ou d'entraîneurs pour ces 2 activités.



CLUB DE PÉTANQUE DE DESBIENS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET FORMATION DES ÉQUIPES - ÉTÉ 2017

Mercredi le 24 mai à 19:00
au Centre Communautaire de Desbiens

Informations: Madame Thérèse Saint-Pierre
418-346-1273



PÈLERINAGE À PIED

"Marchons avec cœur notre 12e pèlerinage"

La 12ième édition du pèlerinage à pied d'Alma à Lac-Bouchette se tiendra les 11-12-13 juin 2017. (Dimanche-lundi-mardi)

Un goût de St-Jacques-de-Compostelle avec un parfum de bleuets. Venez découvrir les 67 kilomètres de route, de sentiers et de vélo-route dans un décor enchanteur à la rencontre des autres et de l'autre.

Information: Lévis Simard 418-668-2189

Inscription: Dorys Lesage 418-347-2529

Site internet: www.pelerinagestantoine.qc.ca

Dorys Lesage



HORAIRE ÉCOCENTRES

Alma - Roberval et Hébertville
7jours/7: 8h00 à 18h00

St-Francois-de-Salles
Mercredi, samedi et dimanche: 8h00 à 18h00

Visitez le www.rmlac.qc.ca pour plus d'information.



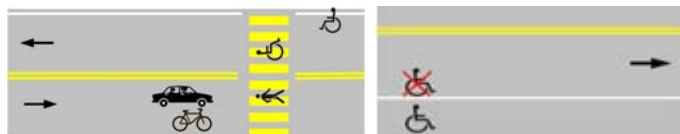
Le partage de la route, c'est aussi faire place aux utilisateurs d'aides à la mobilité motorisées (AMM)

Un triporteur, un quadriporteur ou un fauteuil roulant motorisé permet à de nombreuses personnes de conserver leur autonomie dans leurs déplacements.

Depuis juin 2015, un projet pilote prévoit de nouvelles règles de circulation pour les utilisateurs de ces aides à la mobilité motorisées (AMM). En même temps, ce projet pilote laisse davantage de flexibilité aux utilisateurs d'AMM dans leur choix d'itinéraire, tout en assurant un partage de la route sécuritaire entre les différents usagers de la route.

En vertu du projet pilote, il est désormais possible pour les utilisateurs d'AMM d'emprunter les trottoirs, les voies cyclables, et, à certaines conditions, la chaussée et son accotement.

De plus en plus d'AMM circuleront sur la voie publique. Pour votre sécurité et celle des autres, soyez vigilant et adoptez une attitude ouverte et courtoise lors de vos déplacements.



AUX UTILISATEURS D'AMM

Vous utilisez un fauteuil roulant motorisé, un triporteur ou un quadriporteur dans vos déplacements? Saviez-vous que l'utilisation de ces aides à la mobilité motorisées (AMM) est balisée par un projet pilote depuis juin 2015?

Selon votre préférence, et en ayant toujours en tête votre sécurité et celle des autres, il vous est possible d'emprunter les trottoirs, les voies cyclables ainsi que, à certaines conditions, la chaussée et son accotement. Il est interdit de circuler sur les autoroutes et leurs voies d'accès.

Sur les trottoirs et les voies cyclables, adaptez votre vitesse à celles des autres usagers. Avant de vous engager sur la chaussée, assurez-vous que la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins et qu'il n'y a pas plus d'une voie de circulation par sens. Si vous empruntez l'accotement, il doit être suffisamment large et sans obstacle.

En précisant les règles de circulation, ce projet pilote vise un meilleur partage de la route tout en offrant une plus grande flexibilité dans vos déplacements.

Pour en apprendre davantage sur le projet pilote, visitez le www.transports.gouv.qc.ca.

J'ai un **BAC** et une **MAÎTRISE**
TOUS ENSEMBLE
maîtrisons l'art de remplir notre bac.

UN MESSAGE DE



RMR Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

EN COLLABORATION AVEC



Ville de Saguenay
au service du citoyen

